Fonds pour la stérilisation canine en milieu rural

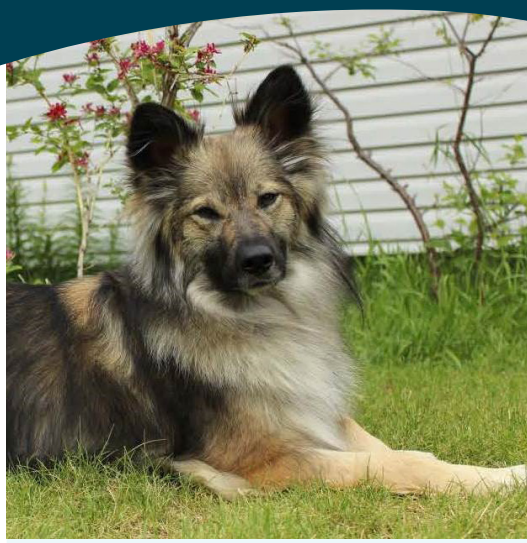

Pringtemps 2023
Programme de protection des animaux du territoire

Objectifs

Réservé aux résidents des zones rurales, ce fonds vient en aide aux propriétaires de chiennes en leur versant 300 $ pour faire stériliser leur animal (limité à un seul par propriétaire).

Il vise notamment à :

- couvrir une partie des frais de déplacement des résidents des régions rurales;
- réduire la menace à la sécurité publique que représentent les bagarres entre chiens (occasionnées par la présence de femelles en chaleur);
- réduire le nombre de chiots non désirés en milieu rural;
- améliorer le bien-être des animaux;
- atténuer la pression sur les organismes de protection des animaux du Yukon.

Conditions d'admissibilité

- Seuls les résidents des zones rurales du Yukon sont admissibles. Les propriétaires de chiens dont le code postal est celui de Whitehorse (commençant par Y1A) n'y ont pas droit.
- Les demandes sont traitées selon le principe du premier arrivé – premier servi (pour un maximum de 115 chiens par an).
- Ne couvre que la stérilisation des chiennes – la stérilisation des chiens ou des chats n'est pas couverte.

Section de la santé animale

La Section est responsable des activités de surveillance et de diagnostic en santé animale des animaux sauvages et domestiques.

L'agent de protection des animaux est chargé d'enquêter sur les cas de mauvais traitements envers les animaux et de soutenir les collectivités rurales dans la gestion des chiens non désirés afin d'assurer la sécurité publique et de promouvoir le bien-être des animaux.

Renseignements

Section de la santé animale
Gouvernement du Yukon
867-667-5600 ou
1-800-661-0408, poste 5600

C.P. 2703 (V-7)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Courriel :
animalhealth@gov.yk.ca

Montant accordé

- Le gouvernement du Yukon verse 300 $ pour la stérilisation d'une chienne (une seule par propriétaire).

Comment procéder?

1. Prenez rendez-vous avec un vétérinaire pour l'ovario-hystérectomie de votre chienne.
2. Discutez des différents services et des coûts associés avec votre vétérinaire. Le montant facturé varie en fonction de l'intervention choisie.
3. Remplissez le formulaire de demande au fonds yukonnais pour la stérilisation canine en milieu rural avec le vétérinaire.
4. Après l'opération, le vétérinaire signera le formulaire et l'enverra à la Section de la santé animale. Une remise de 300 $ sera appliquée à votre facture.
5. Il est de votre responsabilité de payer le solde de la facture. Vous pouvez faire une demande d'aide financière supplémentaire auprès de l'administration de votre localité. C'est à vous de faire toutes les démarches.

Rôle de la Section de la santé animale

La Section de la santé animale dirige le fonds pour la stérilisation canine en milieu rural et a pour mission :

- de verser l'aide accordée (300 $) aux vétérinaires qui pratiquent les interventions admissibles;
- de faire le suivi des formulaires de demande et des factures auprès des vétérinaires yukonnais;
- d'évaluer périodiquement le projet et de produire les rapports demandés;
- de gérer la page qui indique le nombre de stérilisations effectuées et le financement encore disponible – consultez **env.gov.yk.ca/animalprotection** (en anglais).

Raison d'être du fonds

Le fonds pour la stérilisation canine en milieu rural a été créé en 2016, à la suite de l'évaluation de l'ancien programme gouvernemental de bons de stérilisation (en place de 2013 à 2015).

Les différentes recommandations consistaient notamment à :

- viser les propriétaires de chiens qui vivent dans les zones rurales;
- aider les résidents des collectivités rurales à assumer les frais vétérinaires;
- faire connaître le nouveau programme partout au Yukon;
- établir des critères d'admissibilité clairs;
- financer les mesures qui produiront les meilleurs résultats;
- axer le programme sur la sensibilisation et la communication.